

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-6-1

Séance du vendredi 17 octobre 2008

**Annulation de deux subventions
au profit de M. Jean-Marc KIENY
à ORBEY
Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 - Convention Massif Vosgien
(C044 – Développement Rural)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'annuler deux subventions d'un montant respectif de 6.602,54 € et de 17.861,25 €, au profit de M. Jean-Marc KIENY à ORBEY, pour la création d'un local d'abattage de palmipèdes gras et pour la construction d'un bâtiment d'élevage pour des oies et des canards.

Ces deux subventions avaient été imputées sur le chapitre 204/2042/F74.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a short horizontal stroke.

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions